



Ollières, le 01 juin 2026

Le maire

Aux

Membres du Conseil Municipal

CONVOCACTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OLLIERES

Objet : Ordre du jour modificatif

Madame, Monsieur, les conseillers municipaux

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous informe qu'un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 à 9h30.

- 14- Information préalable obligatoire de la commune en cas de projet d'installation d'un point d'eau incendie ou d'une borne incendie sur le territoire communal

Les autres points inscrits à l'ordre du jour demeurent inchangés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
O.Barthélémy.-

